

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
PYRENEES-ORIENTALES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES

DCM n°03/2026

Séance Ordinaire du 26 février 2026

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 13

Votants :

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

Secrétaire de séance : PLA Michelle

Présents : DARIO Alain, BRUNET François, CRUANAS Pauline, DURAND Christophe, FONT Marie-José, GHIRELLO Jean-Louis, HAMMOUDA Jeanine, PLA Michelle, POMPA Jean-Antoine, ROUSSEAU Charline, SAGUY Françoise, SCHMITT Henri, STEPPE Virginie

Absents excusés : BROSSEAU Sylvie, JAMMES Francis

Procuration : BROSSEAU Sylvie à DARIO Alain, JAMMES Francis à POMPA Jean-Antoine

Date de la convocation :

20 février 2026

OBJET : PARKINSON 66 – DEMANDE DE SUBVENTION

Classement issu de la
nomenclature

« ACTES »

7.5.3 subventions
accordées à des
associations

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de demande de subvention du président de l'association PARKINSON 66 en date du 15/12/2025. Il propose de lui allouer la somme de 150 € (cent cinquante euros) pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal,

Où les propos de son Président et après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le versement d'une subvention d'un montant de 150 € (cent cinquante euros) pour l'année 2026 à l'association PARKINSON 66 sise 13 rue des Frères Morane 66600 Perpignan ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.

La secrétaire de séance

Le Maire

Alain DARIO